

DESIGNATION D'UN NOUVEAU CORRESPONDANT MUNICIPAL DE LA PREVENTION ROUTIERE

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre de la Prévention Routière, en date du 4 Juin 1980, sollicitant le remplacement de Monsieur PAQUET Claude qui avait été désigné comme correspondant municipal de la Prévention Routière par le Conseil Municipal du 10 Janvier 1978 et qui ne peut plus assumer sa mission du fait de son départ de la Commune.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal accepte d'attribuer cette fonction à Monsieur REMY, en remplacement de Monsieur PAQUET.